

Inutile que je lise le reste. Pourtant quand un secrétaire parlementaire et un ministre parlent de leur propre ministère et d'une loi dont l'application leur incombe, on s'attend qu'ils sachent à quoi s'en tenir. Pareille ignorance, n'est-ce pas une preuve évidente d'incompétence chez un chef de ministère et son adjoint? Ou bien ils ignoraient les faits, ou bien c'est encore pis, mais comme ce que je pourrais en dire serait contraire aux usages parlementaires, je m'en abstiendrai. Je dirai cependant, sans enfreindre les règles parlementaires, que le fait que cette inexactitude, cette fausse déclaration paraissent et repa-raissent sans cesse dans la propagande tory est bien caractéristique de celle qu'ils pratiquent dans les circonscriptions. Je ne vois pas qu'ils aient beaucoup gagné à ce jeu.

Le ministre voulait savoir si je suis d'avis de laisser aux pêcheurs la protection de la loi sur l'assurance-chômage. Je ne pense pas que personne d'autre ici ait besoin de connaître mes vues là-dessus.

Une voix: Quoi?

L'hon. M. Pickersgill: Je ne pense pas que personne d'autre ici ait besoin que je lui dise ce que je pense de cette question. J'étais membre du gouvernement qui a inséré la disposition pertinente dans la loi et je me battrais de toutes mes forces pour l'y garder. J'avoue être scandalisé de l'espèce d'opposition souterraine qui milite contre l'admissibilité des pêcheurs. Comme le disait hier le député de Gloucester la pêche constitue la plus ancienne de nos industries canadiennes. Je ne connais pas un groupe de personnes qui mérite davantage la protection qu'on accorde à d'autres, mais qu'on lui a refusée si longtemps pour des raisons d'ordre technique; j'affirme donc de nouveau que, lorsque nous aurons trouvé les moyens de lui accorder cette protection, il faudra la continuer.

Je sais qu'on peut trouver d'excellentes raisons pour justifier une autre formule; tout ça, c'est bien beau pour qui n'est pas pêcheur. Mais, pour la plupart des pêcheurs, comme l'a signalé l'honorable député de Gloucester, la pêche est une occupation saisonnière dans presque toutes les régions du Canada. Il y a quelques régions où la pêche peut se pratiquer à l'année longue, mais elles sont bien rares. Les pêcheurs veulent être admissibles à l'assurance-chômage et ils veulent obtenir des timbres pour leur poisson. Pourquoi? Pour que, lorsque d'autres emplois leur sont offerts, ils puissent obtenir des timbres dans leur autre emploi et être ainsi assurés comme les autres. Si un autre régime leur était appliqué, ils ne pourraient pas accepter d'emplois durant la partie de l'année où ils ne peuvent pas pêcher et être assurés comme les

autres Canadiens. Ils seraient tenus de payer leurs primes, mais ils ne seraient pas assurés, ce qui ne serait pas juste.

Bon nombre de ces gens veulent être en mesure d'accepter un emploi durant l'hiver. Il est vrai que la plupart d'entre eux n'ont pas pu trouver d'emplois depuis quatre ans, mais ce n'est pas de leur faute, c'est parce qu'il n'y avait pas d'emplois. Le député de Gloucester a cité les chiffres hier et il serait inutile de les répéter; toutefois, sur la baisse énorme de la caisse, baisse de l'ordre de centaines et de centaines de millions de dollars, on estime que la part versée aux pêcheurs serait d'environ 23 millions. Ce n'est pas très considérable.

Pour parler de la caisse elle-même, je ne crois trahir aucun secret en disant que quand cette disposition de la loi était à l'étude, il fut décidé, après discussion, de mettre la loi en application durant un an ou deux pour voir quels résultats elle donnerait et on avait envisagé—si l'assurance des pêcheurs n'était pas jugée saine du point de vue actuariel, comme cela semblait probable et comme c'était le cas pour tous les autres travailleurs saisonniers—de prendre d'autres moyens de combler le déficit afin que ces groupes d'assurés ne soient pas à la charge de la caisse et de ses autres cotisants dont la situation est valable du point de vue actuariel. Cette attitude me paraît raisonnable.

La question est donc de savoir comment regarnir la caisse. A part le début et la fin, le discours du député de Vancouver-Kingsway (M. Browne) était très intéressant. D'après lui, la caisse devrait être renflouée par une nouvelle contribution ou une nouvelle taxe imposée à tous les employés, sauf à ceux qui ont un revenu privé ou aux pensionnés et retraités.

Ce choix d'un secteur de la population ne me dit rien. Il me semble que puisque nous avons décidé, comme nous l'avons fait quand nous avons admis les ouvriers saisonniers aux avantages de l'assurance-chômage, que nous appliquerions la loi sur l'assurance-chômage non seulement aux cas valables du point de vue actuariel mais aux cas de chômage saisonnier à aider du point de vue social—car je reconnais, comme le ministre, qu'il faut traiter ces cas de façon humanitaire et nous affirmons justement qu'ils n'ont pas été traités de façon assez humanitaire—il me semble que les groupes couverts par la loi mais non sur une base actuarielle devraient être indemnisés par le Trésor, par nous tous, par la société.

Voilà la position que le député d'Essex-Est a adoptée il y a trois ans. C'était celle de